

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

**Le 11 février 2025**, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 5 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Vincent MAZIN, M. Julien MONTAGNÉ, Mmes Virginie MORIER, Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE donne pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN donne pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. Jean-Marc LAVIGNE donne pouvoir à Mme Florence JOUVE, M. René LEMERLE donne pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, M. François PIGNOL donne pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. Jean-Claude PROST donne pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, Mme Juline RODRIGUES donne pouvoir à Mme Leslie ROMEO

Absente : Mme Laëtitia BOBEL

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2025-12 : Syndicat Mixte de l'Eau et de la Basse Limagne – désignation de 2 suppléants

M. le Maire explique au conseil municipal que le SMEA Basse Limagne, par délibération du 10 octobre 2024, a approuvé la modification de ses statuts, comprenant la désignation de 2 suppléants,

Par délibération n° 2024-42 du 21 décembre 2024, la commune a désigné MM. Jean-Pierre RODIER et René LEMERLE comme représentants titulaires de la commune au sein du syndicat,

M. le Maire propose de désigner comme suppléants de MM. Jean-Pierre RODIER et René LEMERLE :

M. Laurent SAUNON et M. Guillaume FLANDIN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne comme suppléants pour représenter la commune de MUR SUR ALLIER au sein du SMEA de Basse Limagne, M. Laurent SAUNON et M. Guillaume FLANDIN.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 11 février 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 12 février 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,

Danielle RANCY

